

MINISTERE DES HABOUS

Décret n° 68-449 du 16 juillet 1968 portant création d'instituts islamiques relevant du ministère des habous.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre des habous,

Vu le décret n° 64-10 du 11 janvier 1964 portant organisation de l'enseignement religieux en Algérie, modifié par le décret n° 68-385 du 3 juin 1968 ;

Décète :

Article 1^{er}. — Il est créé, dans chacune des localités suivantes, un institut islamique destiné à prodiguer l'enseignement religieux, dans le cadre du décret n° 64-10 du 11 janvier 1964 modifié par le décret n° 68-385 du 3 juin 1968 susvisé.

A) — Instituts islamiques du second degré avec internat :

Adrar	Bou Saada
Alger	Constantine
Batna	Sétif
Béjaïa	Tiaret
Biskra	Tizi Ouzou.
Blida	

B) — Instituts islamiques complémentaires :

a) — avec internat :

Béni Douala	Saïda
-------------	-------

b) — sans internat :

Annaba	Mascara
El Asnam	Sidi Bel Abbès
El Oued	Tlemcen.
Laghouat	

Art. 2. — L'organisation administrative et financière, le fonctionnement, la gestion et le programme d'enseignement de ces établissements, feront l'objet de textes ultérieurs.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 juillet 1968.

Houari BOUMEDIENE.

ACTES DES PREFETS

Arrêté du 4 juillet 1968 du préfet du département de Tizi Ouzou, portant ouverture d'enquête en vue de l'expropriation d'un terrain sis à Tizi N'Terga (commune de Mekla), destiné à la construction d'un groupe scolaire.

Par arrêté du 4 juillet 1968 du préfet du département de Tizi Ouzou, il sera procédé à une enquête de dix jours, du lundi 22 juillet 1968 au mercredi 31 juillet 1968 inclus, aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Mekla, en vue de l'expropriation, pour cause d'utilité publique, avec prise de possession d'urgence du terrain nécessaire à la réalisation des travaux projetés.

Pendant le délai visé à l'alinéa précédent, les propriétaires et tous autres intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner leurs observations sur un registre déposé à cet effet.

M. Sourisseau J., ingénieur des T.P.E. à Azazga, exercera les fonctions de commissaire enquêteur.

Avant le 15 juillet 1968, date d'ouverture de l'enquête, ledit arrêté sera affiché sur le territoire de la commune de Mekla. Préalablement à l'ouverture de l'information publique, un avis administratif indiquant l'objet et la durée de l'enquête, sera inséré au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire et dans un journal habilité à recevoir les annonces légales.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du président de l'assemblée populaire communale de Mekla et par un exemplaire du journal contenant l'insertion de l'avis administratif.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'HYDRAULIQUE ET DE LA CONSTRUCTION
D'ALGER

Ville d'Alger

Un appel d'offres ouvert est lancé pour l'équipement électrique de l'usine de refoulement d'eau potable de la ville d'Alger (puissance de l'installation projetée : 13,5 MW), situation El Harrach.

Le montant des travaux est évalué à 1.600.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique hydraulique, 39, rue Burdeau à Alger, du 24 au 29 juin 1968.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir au directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd Colonel Amirouche à Alger, avant le 5 août 1968 à 18 heures.

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'exécution des travaux de renforcement de la chaussée existante des chemins vicinaux n° 4 et 6, sur une longueur respective de 2.400 m et 2.800 m.

Le montant des travaux est évalué approximativement à 380.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique sis à l'adresse ci-dessous (4ème étage).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront

parvenir à l'ingénieur en chef, directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd Colonel Amirouche, avant le 3 août 1968 à 17 heures.

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'extension du centre médico-sportif (C.N.E.P.S de Ben Aknoun).

Le montant des travaux est évalué approximativement à 270.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique (4ème étage), à l'adresse ci-dessous.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'ingénieur en chef, directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd Colonel Amirouche à Alger, avant le 3 août 1968 à 11 heures.

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'aménagement de deux sections entre les P.K. 2,400 et 4,000, C.D. 119 d'Alger à petit Chateaufeu.

Le montant des travaux est évalué approximativement à 120.000 DA.

Les candidats peuvent consulter le dossier au service technique (4ème étage), à l'adresse ci-dessous.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à l'ingénieur en chef, directeur départemental des travaux publics, de l'hydraulique et de la construction d'Alger, 14, Bd. colonel Amirouche, Alger, avant le 3 août 1968 à 11 heures.